Annexe 2 du CCTP

Document modèle de CVPO

Ce document sert à présenter la forme attendue du rapport de CVPO à envoyer par le Titulaire. Il doit permettre d'expliquer chaque anomalie ainsi que les travaux à effectuer afin de les résoudre.

Il se présente en une Annexe et 3 parties :

- **Annexe** : présentation des mesures, méthodes d'acquisition et valeurs références.
- **Partie 1** : plan de l'installation, liste des voies en conformité ou non, liste des anomalies et travaux à effectuer, recommandations d'entretien à court et long terme.
- **Partie 2** : cahier photo détaillé des anomalies et fiches expertises.
- **Partie 3** : Liste des anomalies et travaux à effectuer (tableau identique de la partie 1) agrémenté d'un prix indicatif de chacun des travaux en fonction de l'unité spécifiée et du prix total.

Ce document doit consigner toutes informations nécessaires à l'établissement de la conformité des infrastructures à la règlementation et à la convention de desserte.

Les informations (mesures, instruments…) listées ne sont pas exhaustives.

La forme globale (présence et agencement des parties) est à respecter, mais pourra être discutée avec la CCF. La forme détaillée est laissée libre.

Documents Annexes au contrat : Données de référence

Afin d'éviter d'alourdir inutilement les rapports CVPO, il est préconisé de rassembler les données de référence (les référentiels, les données génériques, les référence des appareils de mesures utilisés et/ou tout autre élément de référence) dans une annexe au marché.
NB : cette annexe pourra être amandée au besoin en cas d'utilisation d'appareils de mesure supplémentaires ou différents et de nouveaux référentiels à appliquer.

I- Référentiels appliqués
II- Types de relevés effectués
III- Outils de mesure utilisés

Présentation des outils ferroviaires spécifiques utilisés et mesures pour lesquels ils sont utilisés (règles, chariots…)

IV- Documentation auditée (fournie par le RPA ou un de ses délégataires)
V- Rappel des seuils d'anomalies en 3 niveaux **seulement** (U0, U1, U2)

Pour les appareils de voie et les voies :

- Indiquer les valeurs seuils du référentiel appliqué
- Indiquer les valeurs chiffrées
- Indiquer si U0 / U1 / U2

CVPO Partie 1

I- Situation géographique d l'ITE

II- Plan schématique de l'ITE :

- Établir un plan schématique du site (dont quais, parcs et aires de stationnement et de manutention spécifique immédiatement connexes à l'ITE) ;
- Insérer le détail des installations.

Faire apparaître :

- Toutes les voies expertisées/non expertisées (les différencier par couleur) ;
- Les appareils de voie ;
- Les traversées de voie ;
- Les quais et obstacles ;
- Les éléments de sécurité et de protection du réseau (taquet dérailleur, aiguille d'ensablement…) ;
- La limite 1ere/2eme partie ;
- Le point d'interface avec le RFN ;
- Les portails dont le portail ferroviaire ;
- Les heurtoirs ;
- Les joints de protection (ITE SEO).

III- Rapport détaillé de la visite de contrôle technique périodique

Le Titulaire préconisera finalement, de façon précise, détaillée et chiffrée, les travaux correctifs nécessaires à la mise en parfaite conformité des installations, lesquels seront classés selon 3 niveaux d'urgence :

- U0 – le Titulaire préconise l'interdiction d'emploi sur la portion concernée de l'ITE – travaux à effectuer sans délai pour remettre l'installation en service, urgence en raison de l'indisponibilité de l'ITE ;
- U1 – travaux urgents à effectuer impérativement dans les 6 mois à 1 an ;
- U2 – travaux à effectuer dans les 18 à 24 mois.

a. U0

Urgence	Situation	Anomalie	Travaux à réaliser et préconisations	Unité	Quantité
U0	AdV 1	Aiguille bloquée	Réglage entrebâillement aiguille	L'unité	1
U0	Voie Entrée	Rail cassé	Remplacement rail	ml de voie	2

b. U1

Urgence	Situation	Anomalie	Travaux à réaliser et préconisations	Unité	Quantité
U1	Voie 1	Traverse dansante	Remplacement traverse bois	L'unité	3
			Renouvellement ballast avec bourrage	ml de voie	2
U1	Voie 3	Graissage éclisse non effectué	Graissage éclisse	L'unité	12

c. U2

Reprendre le même format que précédent.

d. Plan synoptique des voies et équipements connexes avec repérage des préconisations de maintenance corrective U0, U1 et U2

Afin de pouvoir identifier les zones « sensibles » de l'ITE et localiser précisément les U0, il est demandé de réaliser un schéma synoptique (type plan ferroviaire simplifié) faisant apparaître l'état général des voies (zone critique, zone en bon état, zone à surveiller) par couleur.

Zones vertes : circulation sans restriction et conformité de la voie à la réglementation technique et à la convention de desserte.

Zone orange : circulation avec restriction masse, vitesse… ; voie partiellement conforme.

Zone rouge : arrêt des circulations ; voie non conforme.

Croix rouge : localisation des U0.

Faire apparaître les zones critiques (rouge/orange/vert, pas de jaune).

IV- Conclusions

a. Synthèse de l'état des voies et conformité des voies

Le Titulaire devra clairement établir pour chaque voie, la conformité aux aptitudes décrites par la convention de desserte concernant notamment les charges à l'essieu, matières dangereuses, enveloppe M et L, transport exceptionnel. Le Titulaire se prononcera de façon manifeste, pour chaque voie, quant à :

- Sa conformité à la législation et aux normes techniques en vigueur ;
- Sa conformité aux aptitudes décrites par la convention de desserte en vigueur.

Ainsi, le Titulaire indiquera en clair et pour chaque voie :

- « ***Voie conforme*** *à la législation et aux normes techniques* », ou,
- « ***Voie non conforme*** *à la législation et aux normes techniques* »,

Et

- « ***Voie conforme*** *à la convention de desserte* », ou,
- « ***Voie non conforme*** *à la convention de desserte* ».

b. Préconisations générale et particulière

Suite à identification d'une non-conformité, le Titulaire préconisera soit une interdiction d'emploi de la voie ou de la portion de voie concernée, soit des restrictions d'emploi de cette dernière. Ces restrictions pourront porter notamment sur la vitesse de circulation, la charge à l'essieu ou le transport de matières dangereuses.

Des préconisations particulières non liées à une non-conformité mais pouvant contribuer à l'amélioration des infrastructures pourront être également faites.

CVPO Partie 2

I- Fiches expertises

Détail des fiches de voies courantes, appareils de voies et passages à niveaux avec les informations permettant le diagnostic des anomalies.

La conformité de chaque voie à la législation, aux normes techniques et à la convention de desserte est résumée sous cette forme. La conformité comprend également les appareils de voies et passages à niveaux.

- Fiche expertise voie courante comprenant :
 - Fiche relevé voie ;
 - Fiche de contrôle ;
 - Fiche gabarit ;
 - Aptitude.

Le rapport fera clairement apparaître, pour chaque voie, les caractéristiques détaillées de son armement, notamment le type de voie, la longueur en ml (points de départ et d'arrivée), le type de rail, le type de traverse, le travelage mesuré, le type de pose, le type d'attaches, l'état du rail, le gauche du rail, l'état des traverses, l'état du ballast, les profils de ballast, les écartements, dévers, rayons de courbure mesurés.

- Fiche expertise appareil de voie comprenant (fiche de contrôle et de relevé d'appareils de voie) :
 - Les caractéristiques de l'appareil ;
 - Les cotes principales de l'appareil ;
 - L'état général de l'appareil.
- Passage à niveau :
 - La catégorie ;
 - Les caractéristiques ;
 - L'état général et les constats.
- Quais :
 - État ;
 - Gabarits.
- Rayons de courbure.

II- Cahier photo

Ces fiches d'expertise doivent s'accompagner de photos illustrant chaque infrastructure avec une vue d'ensemble.

Pour les anomalies : elles doivent également faire l'objet de photos légendée avec explication succincte, si possible/nécessité : flécher l'anomalie permettant l'identification et la localisation de l'anomalie relevée.

CVPO Partie 3

I- Rapport détaillés, préconisations et coûts afférents

U0 :

Urgence	Situation	Anomalie	Travaux à réaliser et préconisations	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
U0	AdV 1	Aiguille bloquée	Réglage entrebâillement aiguille	L'unité	1	XXX	XXX
U0	Voie Entrée	Rail cassé	Remplacement rail	ml de voie	2	XXX	XXX

U1 :

Urgence	Situation	Anomalie	Travaux à réaliser et préconisations	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
U1	Voie 1	Traverse dansante	Remplacement traverse bois	L'unité	3	XXX	XXX
			Renouvellement ballast avec bourrage	ml de voie	2	XXX	XXX
U1	Voie 3	Graissage éclisse non effectué	Graissage éclisse	L'unité	12	XXX	XXX

U2 :

Cette partie permet de fournir un estimatif des travaux à réaliser par type d'anomalie (U0, U1 et U2). Les prix indiqués par le titulaire doivent être :

- Conformes au prix du marché ;
- Veillés pour être mis à jour régulièrement.